

Chapelle des Pénitents Gris

de Villeneuve les Avignon

Notre Dame de Bonne Délivrance

La construction de la chapelle attribuée au savoir-faire du célèbre architecte avignonnais Jean-Baptiste Franque, né à Villeneuve en 1683, a été commencée en 1738 et achevée en 1758.



La piété de nos ancêtres était vivante : regroupés en 1610 en Confrérie des Pénitents Gris de la Miséricorde, ils ont eu à cœur de pratiquer des œuvres de Miséricorde, en particulier la visite et le soutien des prisonniers. Ils ont laissé à Villeneuve un témoignage de foi que l'art a su exprimer et immortaliser pour nous dans la pierre, le bois, la décoration, sur les Ex Voto - aujourd'hui conservés dans les réserves du musée Pierre de Luxembourg-, dans les peintures aussi, toutes du milieu du XVIIIème siècle, parfois retouchées depuis.

Cette chapelle est un élément essentiel du patrimoine local et n'a quasiment pas été modifiée depuis sa construction. Elle est toujours affectée au culte, mais est également ouverte par la paroisse pour des manifestations culturelles : Expositions d'art, concerts de musique spirituelle ou auditions de musique classique dans le respect du caractère sacré des lieux, présentation lors des journées du patrimoine.



de la Miséricorde.

Puisse la générosité de tous porter ce projet aussi loin que possible !



Dans un souci de conservation du patrimoine qui pour beaucoup est une expression de la foi, le projet de restauration de la chapelle envisagé avec la collaboration de la municipalité peut commencer par la protection et la restauration des peintures, les plus menacées par les dégradations. Œuvre de longue haleine, elle s'ouvre en cette Année

Bon de souscription

Merci de renvoyer le chèque avec le coupon à l'adresse ci-dessous ou à la paroisse de Villeneuve.

Oui, je souhaite participer à la restauration des peintures de la Chapelle des Pénitents.

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

EMAIL :@.....

Je fais un don par chèque à l'ordre de :
« Association Diocésaine /Chapelle des Pénitents ».

20 € 40 € 60 € 100 € 200 €

Autre montant : €

Déduction Fiscale :

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Association Diocésaine de Nîmes
3, rue Guiran – BP 81 455
30 017 Nîmes cedex 1
Tél : 04 66 36 33 50

Ne pas jeter sur la voie publique.